adour madiran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Commission Développement Territorial Volets Agricole et Energie 29/11/2021

Ordre du jour de la Commission

1. Présentation d'une démarche proposée par l'Association Française d'Agroforesterie (Agriculture et biodiversité)

2. Présentation d'un projet environnemental proposé par le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Tarbes Nord

3. Présentation du projet de modernisation du marché aux bestiaux du Parc du Val d'Adour.

4. Présentation du projet de partenariat avec l'UPPA de Pau et des Pays de l'Adour autour de missions pluridisciplinaires

5. Photovoltaïque : choix de l'opérateur pour projet sur l'ancienne décharge de Rabastens de Bigorre.

6. Projet de « Porte de la Bigorre » à Castelnau Rivière Basse: valorisation des filières agricoles et viticoles des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un projet touristique, économique, agricole et viticole

7. Questions diverses

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MAYAGE
agriculture, abeilles et territoires

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet environnemental proposé par le SMAEP Tarbes Nord

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet de modernisation du marché aux bestiaux du Parc du Val d'Adour

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet de partenariat avec l'UPPA de Pau et des Pays de l'Adour autour de missions pluridisciplinaires

Partenariat UPPA

La présente convention pluriannuelle permet de poser les termes (objectifs et méthodes) du partenariat qui lie les objectifs de l'UPPA, dans une période stratégique pour son avenir et ceux de la CCAM.
L'UPPA et la CCAM ont la volonté de mettre en place un partenariat évolutif en fonction des actions qui seront déployées au cours de la période en rapport avec leurs ambitions et leurs objectifs.
La première action qui sera déployée concerne le domaine du photovoltaïque pour lequel la CCAM a engagé une action avec des démonstrateurs installés sur des bâtiments publics. Cette action s'inscrit dans le Territoire d'Innovation INNOPY.
Dans le cadre de cette convention, les deux parties proposeront, au fil de l'eau, de nouvelles actions en commun autour d'une politique commune de soutien à la recherche, l'innovation, la formation.

Principes des actions à engager:

- Organiser la subsidiarité énergétique à l'échelle des territoires
- Concilier développement, environnement sécurisé et biodiversité préservée
- Représenter et construire les territoires du futur
- Adapter les écosystèmes littoraux, forêts et montagnes pour les rendre plus résilients
- Questionner les frontières et relever le défi des différences

adour madiran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

projets de photovoltaïque au sol (ancienne décharge Rabastens de Bigorre)

Projet présenté par SLTE / SDD SOLAR

Modules et puissances	
Composant	
Tables 2V28	55
Demi-tables 2V14	12
Modules photovoltaiques 425 Wc	3416
Puissance-crête (MWc)	1.45
Onduleurs Delta Solar M125HV125 kW	9

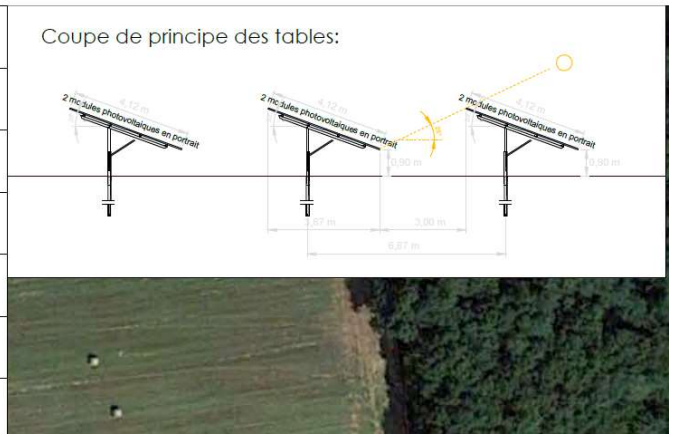

La superficie du site de Rabastens (terrain clôturé) est de 1.68 hectares, ce qui représenterait un loyer annuel de **5040€ HT**.

Demande d'engagement sur un bail emphytéotique de 60 ans

Projet présenté par Enercoop / SDE 65

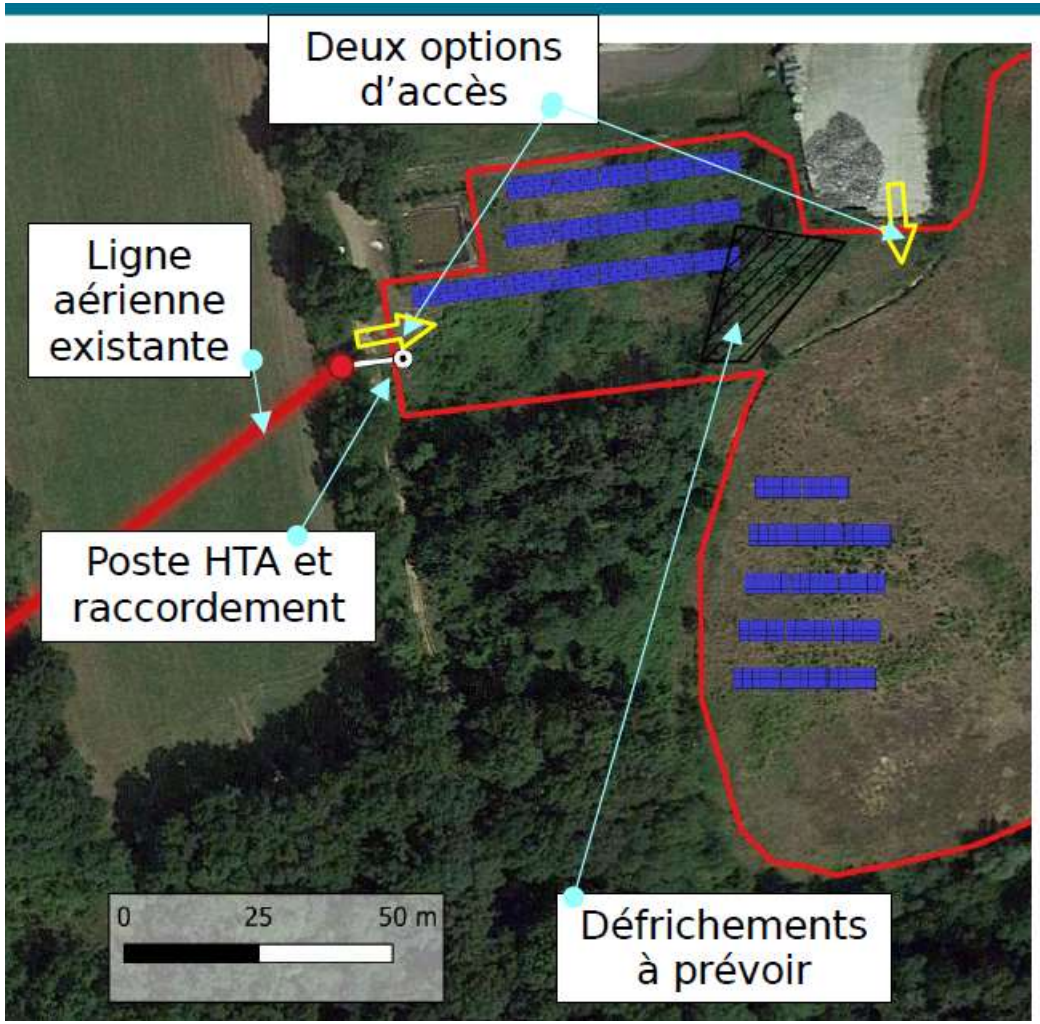

- **Caractéristiques du parc :**
  - Une première partie du parc prévue sur la parcelle B106 composée de 340 panneaux répartis sur trois rangées
  - Une seconde partie posée sur longrines béton pour éviter toute perforation du sol, prévue sur les parcelles B107 et 108, composée de 280 modules.
  - Raccordement au poste HTA Enedis au pied de la parcelle B106

- **Caractéristiques du terrain :**
  - Accès soit depuis la déchetterie, soit par le chemin de la Côte
  - Installation d'un portail et d'une clôture autour du site
  - Quelques défrichements à prévoir pour la circulation entre les deux parties du parc

enercoop L'énergie

Commentaires sur les projets

1) La topologie du site risque de ne pas permettre l'installation des rangées de panneaux telle que proposée par SLTE/SDD SOLAR. L'inter-rangée de 3m entre rangées de panneaux en pente Nord-Est est insuffisante et peut provoquer trop d'ombrages déportés sur les rangées plus basses.

La pente du terrain en Nord-Est entraine effectivement des ombrages plus importants que s'il s'agissait d'un terrain plat. Cependant, les implantations sont toujours un compromis entre densité de puissance et ombrages des tables l'une sur l'autre. Le choix a été fait de maximiser la puissance installée tout en gardant des largeurs d'allée de 3 m qui permettent une circulation aisée des engins de chantier et maintenance, car d'expérience nous savons que c'est généralement le meilleur choix en terme de rentabilité de projet. Les pertes par ombrage le matin et le soir auront lieu surtout en hiver et restent relativement limitées (l'irradiation reçue reste meilleure que de nombreux projets dans le nord de la France). Une plus grande puissance permet de mieux amortir les couts fixes qui sont importants (coût de raccordement Enedis, poste de livraison, couts d'étude et développement, taxes et couts fixes de maintenance, etc.).

Selon les schémas des courbes du soleil à Rabastens, si l'on imagine une droite positionnée à 25°, en hiver, le bas des tables ne serait pas ensoleillé, même à midi. De plus, dans le schéma, 25° correspond à un ombrage pour terrain plat… ce qui n'est pas le cas de la décharge, donc il faut l'augmenter (de plusieurs degrés).

Commentaires sur les projets

2) La nature du site (décharge bâchée) nécessitera une installation sur longrines incompatibles avec une pente supérieure à 10%, ce qui est le cas d'une bonne partie du terrain. Il y aurait donc nécessité de remblayer une grande partie du terrain avec des contraintes géotechniques et administratives conséquentes.

La solution de fondations sur longrines et d'éventuels remblaiements ponctuels sera étudiée précisément avec différents fournisseurs une fois que nous aurons établi un relevé géomètre avec les altimétries et pentes précises. Nous étudierons les meilleures solutions pour limiter les remblaiements en échange avec les fournisseurs (des longrines béton coulées sur mesure pourront éventuellement être étudiées pour compenser la pente du terrain).

Il est interdit d'utiliser des pieux battus ou vissés sur décharges, la solution qu'ils préconisent est tout simplement impossible; il est obligatoire de poser des longrines. Leur schéma d'implantation n'est pas bon. Je vous confirme que les longrines ne peuvent pas être posées sur des pentes supérieures à 10° (soit environ 17% de pente). A priori, la décharge a une pente moyenne de cet ordre de grandeur, il parait donc très délicat sans étude topographique de dire que la solution sur longrines peut se faire sur la totalité de la décharge. De plus, les longrines doivent être positionnées dans le sens d'écoulement des eaux pluviales (soit dans le sens de la pente)…

Commentaires sur les projets

3) La puissance de 1,45 MWc parait très ambitieuse comparée aux 250 kWc proposés sur le même site par Enercoop, ce qui apporte quelques doutes sur le modèle économique présenté et sur les loyers affichés.

Nous avons volontairement visé une maximisation de la puissance, tout en respectant les règles d'usage du secteur (allées de 3 m entre tables, piste périphérique de 5 m de large, etc.). C'est ce choix qui nous permet de mieux amortir les frais fixes et proposer le loyer indiqué. Des ajustements de puissance à la marge pourront être effectués durant les études ultérieures (après relevé géomètre, etc.).

Commentaires sur les projets

4) Interrogations sur le modèle économique du projet SLTE / SDD SOLAR. Ce dernier devra nécessairement obtenir un tarif subventionné en répondant à l'appel d'offres national de la CRE. Or les projets lauréats sont tous de puissance supérieure à 2 MW. Il n'existe pas de modèle économique aujourd'hui pour les sites de 1-1,5 MW. Compte tenu de la compétitivité du projet, et sauf évolution tarifaire majeure, doute sur l'obtention d'un tarif d'achat de l'énergie (ce d'autant plus si la puissance devait être revue à la baisse).

Il y a de nombreux projets lauréats des appels d'offre de puissance < 2 MWc. Les installations de puissance comprise entre 1 et 3 MWc sont même les plus nombreuses en service à ce jour (voir liste de lauréats sur le site de la CRE). De plus, pour une centrale au sol, nous ne voyons pas à priori d'autre modèle économique que de candidater aux AO CRE pour obtenir un tarif. Pour info, les cahiers des charges des nouveaux AO CRE parus en aout cet été sont ouverts aux centrales au sol de 500 kWc à 30 MWc, sans distinction de famille en fonction de la puissance. Ces éléments vont également dans le sens de l'implantation que nous avons proposée avec une maximisation de la puissance installée.

Justement les deux dernières périodes de l'appel d'offres CRE, seulement une centrale a une puissance entre 1 et 1.5 MWc. Une centrale dans le 64 de 1.9 MWc est portée par la SEM ENR64 mais bien que retenu, la faisabilité de ce projet n'est pas encore atteinte. Lors des premières périodes, la puissance était plus modeste mais la compétitivité est passée par là et depuis, ce n'est plus le cas !

Commentaires sur les projets

5) Souhaits de connaître le niveau d'investissement prévisionnel ainsi que les coûts d'exploitation prévisionnels annuels (maintenance, entretien du site, provisions pour remplacement onduleurs ….).

Un business plan a été établi avec des prix prévisionnels sur les différents postes notamment sur les structures et les panneaux (le prix des matières premières est un vrai sujet en ce moment), il inclut toutes les dépenses d'exploitation relatives au projet et toutes les provisions nécessaires notamment les remplacements des onduleurs.

Document évoqué dans la réponse ci-dessus, demandé, mais non fourni.

Commentaires sur les projets

6) Souhait de connaître le type de panneaux, le circuit de recyclage ….

Pour être éligible à l'appel d'offre CRE, les panneaux sélectionnés devront avoir un ECS une empreinte carbone< 450 kgCO2 par kWc. Les panneaux seront donc fabriqués en Union Européenne. Le choix des panneaux se fera en prenant en compte différents critères, l'ECS obligatoirement mais aussi la puissance, les dimensions. Les panneaux évoluent régulièrement et ils seront validés en fonction des spécificités du projet. Nous travaillons actuellement avec plusieurs fabricants. Le recyclage des modules photovoltaïques est assuré par la filière RECYLUM. Récylum est un éco-organisme à but non lucratif chargé de la collecte et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels du bâtiment, de l'industrie, et du médical.

Personne dans le milieu de l'énergie et du photovoltaïque ne connait Recylum (spécialisé dans le DEEE)…
C'est l'association PV Cycle qui fait référence dans le milieu, créée par et pour les spécialistes du photovoltaïque (c'est d'ailleurs un critère pour les installations, il faut que les panneaux soient estampillés PV cycle, le prix du recyclage est payé dès la pose) ! PV cycle a changé de nom cette année pour devenir SOREN.

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet de « Porte de la Bigorre » à Castelnau Rivière Basse

Localisation du projet

Le bâtiment a été jugé inadapté pour le vin, les acteurs locaux devaient lui trouver une autre utilité, un rôle de vitrine de la Bigorre au service des projets novateurs de l'agro alimentaire du territoire

Suite à une interdiction de construction en zone rouge l'espace vente a été contraint de fermer.

La problématique « inondation » a été levée par un travail conjoint entre les services du SMAA et la DDT 65.

Les propriétaires des parcelles (Cave coopérative du Madiranais / Brumont) conviennent de mettre à disposition le foncier utile au développement d'un projet structurant

Attendus du projet

- regrouper toutes les filières d'excellence des 4 départements, le long de l'axe routier resté dynamique malgré l'ouverture de l'A65;

- créer un Pôle d'attraction à l'entrée de la Bigorre (multi filières, multi producteurs…);

- Promouvoir des élevages qui entretiennent les paysages bigourdans;

-Valoriser les jeunes vignerons récemment installés;

- valoriser les points forts du territoire : la diversité des paysages (Natura 2000), la présence de l'eau, les filières agro alimentaire de qualité;

- Créer un siège d'information et pédagogique pour les filières : Noir de Bigorre, Noire d'Astarac Bigorre, Haricot Tarbais…;

- Créer une aire d'exposition, d'animation et de transformation des principales filières de produits gastronomiques : des espaces d'avenir pour accompagner des projets novateurs, un vivier de plus de 500 producteurs, un lieu de promotion de sites majeurs ;

- Renforcer l'attraction du Piémont et créer des synergies entre Montagne et Nord des Hautes Pyrénées;

- Communiquer sur des produits haut de gamme à forte valeur ajoutée pour le territoire : création d'activités économiques, installation de jeunes ….

- Développer des partenariats avec les lycées professionnels du territoire

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Membres présents :

Maisonneuve Robert, Puyo Christian, Baylère Patrick, Guesdon Loïc, Ré Frédéric, Thirault Véronique, Dubertrand Roland, Lacaze Julien, Lacabanne Joël, Bonnecarrere Denis, Dussolier Maurice, Delalande Eric, Cayzac Gérard, Verges Jean-Pierre, Gieusse Benjamin.

Relevé de propositions de la Commission

1. Présentation d'une démarche proposée par l'Association Française d'Agroforesterie et Artpiculture (Agriculture et biodiversité)

Suite à la présentation du projet, transmission des documents aux membres de la Commission pour avis et questionnements complémentaires (reste à financer de 132 500 € sur 3 ans).

2. Présentation d'un projet environnemental proposé par le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Tarbes Nord

Suite à la présentation du projet, transmission des documents aux membres de la Commission pour avis et questionnements complémentaires (Participation de la CCAM sollicitée à hauteur de 15 000 €).

3. Présentation du projet de modernisation du marché aux bestiaux du Parc du Val d'Adour.

Méthode et Projet de modernisation approuvés par la Commission.
Proposition d'accord pour que la CCAM, dans les règles budgétaires, consente une avance de trésorerie de 100 000 € pour que la SEMOP engage les actions immédiatement, dans l'attente du versement des subventions obtenues en guise de remboursement.

Relevé de propositions de la Commission

4. Présentation du projet de partenariat avec l'UPPA de Pau et des Pays de l'Adour autour de missions pluridisciplinaires

La Commission approuve la signature de l'accord-cadre entre l'UPPA et la CCAM. Un Comité de pilotage dédié sera chargé de travailler sur différentes actions à engager (poursuite expérimentation photovoltaïque organique, liens avec le projet du SMAEP TN, bactériosol et puits de carbone ….).

5. Photovoltaïque : choix de l'opérateur pour projet sur l'ancienne décharge de Rabastens de Bigorre.

Après retour d'analyses, les membres de la Commission proposent de retenir le projet porté par la société Enercoop, en partenariat avec le SDE 65.

6. Projet de « Porte de la Bigorre » à Castelnau Rivière Basse: valorisation des filières agricoles et viticoles des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un projet touristique, économique, agricole et viticole.

Accord des membres de la Commission pour réaliser un cahier des charges, support à une étude d'opportunité et de faisabilité qui pourrait s'engager sur l'exercice 2022.